

ANDEROL FG XL 46

Version 1.0

Date de révision 22.11.2011

Date d'impression 28.11.2011

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ANDEROL FG XL 46

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiant

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Fabricant
Anderol Specialty Lubricants, a division of Chemtura Corporation
Punterweg 21a
6222 NW Maastricht
Pays-Bas

Téléphone : +31-43 352 4190

Fournisseur
Chemtura Manufacturing UK Limited
Tenax Road, Trafford Park
Manchester
Royaume Uni
M17 1WT

Préparé par: msdsrequest@chemtura.com

Autres informations pour la présente fiche de sécurité :
msdsrequest@chemtura.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +44 (0) 1235 239 670
Pour d'autres numéros d'appels d'urgence, se référer à la section 16 de la Fiche de sécurité.

ANDEROL FG XL 46

Version 1.0

Date de révision 22.11.2011

Date d'impression 28.11.2011

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu
aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Dangereux pour l'environnement

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques,
peut entraîner des effets néfastes à long terme
pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412

Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P273
Élimination:
P501

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer le contenu/ le conteneur dans une
installation d'élimination des déchets
agrée.

Étiquetage supplémentaire:

EUH208 Contient: N-1-naphtylaniline Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	N; R50/53	Aquatic Acute 1;	>= 0,25 - < 2,5

ANDEROL FG XL 46

Version 1.0

Date de révision 22.11.2011

Date d'impression 28.11.2011

	204-881-4		H400 Aquatic Chronic 1; H410	
N-1-naphtylaniline	90-30-2 201-983-0	Xn; R22 Xi; R43 N; R50/53	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,25 - < 1
amines alkyles ramifiées en C11-14, phosphates de monohexyle et de dihexyle	80939-62-4 279-632-6	Xi; R36/38 N; R51/53	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411	< 2,5

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

ANDEROL FG XL 46

Version 1.0

Date de révision 22.11.2011

Date d'impression 28.11.2011

Symptômes : Aucun à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

ANDEROL FG XL 46

Version 1.0

Date de révision 22.11.2011

Date d'impression 28.11.2011

6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Matière première pour l'industrie

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Système efficace de ventilation par aspiration
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

Protection des mains : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard

ANDEROL FG XL 46

Version 1.0

Date de révision 22.11.2011

Date d'impression 28.11.2011

EN 374 qui en dérive.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : clair

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Pas d'information disponible.

Point d'éclair : 235 °C

Température d'inflammation : Pas d'information disponible.

Limite d'explosivité, inférieure : Pas d'information disponible.

Limite d'explosivité, supérieure : Pas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Pas d'information disponible.

Température d'auto-inflammabilité : Pas d'information disponible.

pH : Pas d'information disponible.

ANDEROL FG XL 46

Version 1.0

Date de révision 22.11.2011

Date d'impression 28.11.2011

Pression de vapeur : Pas d'information disponible.

Densité : 0,839 g/cm³

Hydrosolubilité : Pas d'information disponible.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Pas d'information disponible.

Solubilité dans d'autres
solvants : Pas d'information disponible.

Viscosité, cinématique : 45,7 mm²/s
à 40 °C

Densité de vapeur relative : Pas d'information disponible.

Taux d'évaporation : Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Pouvoir oxydant : Note: Pas d'information disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Note: Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.
Contamination

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : oxydes d'azote (NO_x)
dangereux Oxydes de carbone

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

ANDEROL FG XL 46

Version 1.0

Date de révision 22.11.2011

Date d'impression 28.11.2011

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité aiguë par voie orale
2,6-di-tert-butyl-p-crésol : DL50: > 2.930 mg/kg
Espèce: rat
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

N-1-naphtylaniline : DL50: 1.625 mg/kg
Espèce: rat

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité aiguë par voie cutanée
2,6-di-tert-butyl-p-crésol : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: rat
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

N-1-naphtylaniline : DL50 dermal: > 5.000 mg/kg
Espèce: lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Irritation de la peau
2,6-di-tert-butyl-p-crésol : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

N-1-naphtylaniline : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Méthode: Test de Draize

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

ANDEROL FG XL 46

Version 1.0

Date de révision 22.11.2011

Date d'impression 28.11.2011

Irritation des yeux

2,6-di-tert-butyl-p-crésol : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

N-1-naphtylaniline

: Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation

2,6-di-tert-butyl-p-crésol : Espèce: cochon d'Inde
Classification: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

N-1-naphtylaniline

: Essai de Maximalisation
Espèce: cochon d'Inde
Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Test épicutané

Espèce: Homme
Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

2,6-di-tert-butyl-p-crésol : Test de Ames
Résultat: négatif

Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: On a vu des résultats contradictoires dans différentes études.

Synthèse non programmée du DNA (UDS)

Résultat: négatif

In Vitro mammalian Cell Gene Mutation Test

Résultat: négatif

N-1-naphtylaniline

: Test de Ames
Résultat: négatif

Des cellules ovariennes d'hamster chinois (CHO)

Résultat: négatif

ANDEROL FG XL 46

Version 1.0

Date de révision 22.11.2011

Date d'impression 28.11.2011

Génotoxicité in vivo
2,6-di-tert-butyl-p-crésol

: Micronucleus test
Espèce: souris
Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau
Résultat: négatif

test in vivo
Espèce: rat
Méthode: Mutagénicité (Essai de cytogénétique in vivo sur la
moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
Résultat: négatif

N-1-naphtylaniline

: test in vivo
Espèce: souris
Résultat: négatif

Mutagénicité Evaluation

Remarques : N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité Evaluation

Remarques : N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction Evaluation

Remarques : N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxique systémique pour un organe cible - exposition unique

: Remarques: N'est pas classé en raison du manque de
données.

Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées

: Remarques: N'est pas classé en raison du manque de
données.

Danger par aspiration

Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par
aspiration

Évaluation toxicologique

Information
supplémentaire : donnée non disponible

ANDEROL FG XL 46

Version 1.0

Date de révision 22.11.2011

Date d'impression 28.11.2011

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

- Toxicité pour le poisson :
Remarques:
donnée non disponible
- Toxicité pour le poisson
N-1-naphtylaniline : CL50: 0,44 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Essai en semi-statique Contrôle analytique: oui
- Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques. : Remarques:
donnée non disponible
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.
N-1-naphtylaniline : CE50: 0,68 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Daphnia magna
Essai en semi-statique Contrôle analytique: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. (Toxicité chronique)
2,6-di-tert-butyl-p-crésol : NOEC: 0,07 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna
Contrôle analytique: oui
- N-1-naphtylaniline : NOEC: 0,02 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna
Contrôle analytique: oui

12.2 Persistance et dégradabilité

- Biodégradabilité : Résultat: donnée non disponible
- Biodégradabilité
2,6-di-tert-butyl-p-crésol : aérobique

ANDEROL FG XL 46

Version 1.0

Date de révision 22.11.2011

Date d'impression 28.11.2011

Résultat: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable.
4,5 %

N-1-naphtylaniline : aérobique
Résultat: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable.
0 %
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Remarques:
donnée non disponible

Bioaccumulation
2,6-di-tert-butyl-p-crésol : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 56 jr
Température: 25 °C
Concentration: 0,05 mg/l
Facteur de bioconcentration (FBC): 230 - 2.500

N-1-naphtylaniline : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 56 jr
Température: 25 °C
Concentration: 0,1 mg/l
Facteur de bioconcentration (FBC): 427 - 2.730

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Remarques:
donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

ANDEROL FG XL 46

Version 1.0

Date de révision 22.11.2011

Date d'impression 28.11.2011

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
- Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

ANDEROL FG XL 46

Version 1.0

Date de révision 22.11.2011

Date d'impression 28.11.2011

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau auto classification

État actuel de notification

US.TSCA : Dans l'inventaire TSCA
DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.
AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

ANDEROL FG XL 46

Version 1.0

Date de révision 22.11.2011

Date d'impression 28.11.2011

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Carechem24 International Worldwide Coverage - Chemtura Corporation

Téléphone en cas d'urgence

<u>Europe:</u>	All European Countries	+44 (0) 1235 239 670
<u>Asia Pacific:</u>	East / South East Asia – Regional Number	+65 3158 1074
	Australie	+61 2801 44558
	Nouvelle-Zélande	+64 9929 1483
	Chine Taiwan	+86 10 5100 3039
	Japon	+81 345 789 341
	Indonésie	00780 3011 0293
	Malaisie	+60 3 6207 4347
	Thaïlande	001800 1 2066 6751
	Corée	+65 3158 1285
	Viêt Nam	+65 3158 1255
	Inde	+65 3158 1198
	Pakistan	+65 3158 1329
	Philippines	+65 31581203
	Sri Lanka	+65 3158 1195
	Bangladesh	+65 3158 1200
<u>Middle East / Africa:</u>	Arabic speaking countries	+44 (0) 1235 239 671
	All other countries	+44 (0) 1235 239 670
<u>America</u>	United States / Canada	001866 928 0789
<u>Latin America:</u>	Brazil	+55 113 711 9144
	All other countries	+44 (0) 1235 239 670

ANDEROL FG XL 46

Version 1.0

Date de révision 22.11.2011

Date d'impression 28.11.2011

	Mexico	+52 555 004 8763
--	--------	------------------

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.